



Cinquième Conférence politique de la CEPLI
« Démocratie locale – le cœur de la gouvernance multiniveaux »
3 juillet 2012,
Comité des Régions, Bruxelles

Le 3 juillet dernier, l'APW et la VVP (provinces flamandes) accueillait la 5^{ème} Conférence politique de la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires, la CEPLI, lors d'un séminaire organisé au Comité des Régions sur le thème de la démocratie locale et la gouvernance multiniveaux.

Cette manifestation, organisée en collaboration avec le Comité des Régions et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE) a débuté par la présentation d'un message vidéo de **Madame Mercedes Bresso**, Présidente du Comité des Régions, qui a souhaité la bienvenue aux participants à la conférence. Elle a rappelé que chaque niveau de gouvernement a sa place au Comité et marqué le souhait que les pouvoirs locaux intermédiaires puissent contribuer pleinement à la définition des partenariats à conclure dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union.

Dans ses propos introductifs, le Président de la CEPLI, **Monsieur Giuseppe Castiglione**, a souligné l'importance du débat relatif à l'avenir de la démocratie locale. Il constate que la crise économique a un impact sur les pouvoirs locaux qui sont ciblés par les gouvernements incités à rationaliser les dépenses publiques. Si ces réformes sont rendues nécessaires, elles doivent s'inscrire dans un contexte réfléchi et respectueux de la démocratie locale. Le Président de la Cepli a rappelé la nécessité de se conformer aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe, notamment en ce qu'elle pose en principe le respect de l'élection directe des représentants des collectivités locales.

Madame Hilde Bruggeman, Présidente de la VVP, a, pour sa part, souligné que la Conférence de la CEPLI s'ouvrait pour la première fois à un public aussi large et s'en est félicitée. Elle a rappelé que les pouvoirs locaux intermédiaires sont remis en cause dans plusieurs états de l'Union européenne et souhaité que ce niveau de collectivité soit davantage impliqué à l'avenir dans la définition et la mise en œuvre des politiques européennes. Elle a regretté que les collectivités intermédiaires n'aient pas été impliquées dans le débat relatif au Livre Blanc sur la gouvernance à multiniveaux, d'autant que les Provinces belges ne sont pas représentées au Comité des Régions.

Le modérateur de la conférence, **Monsieur Patrick Salez**, expert en politiques territoriales européennes, introduit le débat en précisant deux défis importants de la gouvernance : l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de l'action

publique d'une part, et le renforcement de la participation des citoyens et des acteurs du développement territorial dans leur mise en œuvre, d'autre part.

Garantir la démocratie locale en s'appuyant sur les Pouvoirs Locaux en Europe

La première partie du débat de la journée était consacré à l'intervention de deux professeurs d'université. Le **Professeur Annick Magnier** (Université de Florence) a présenté une étude qu'elle a menée sur le rôle des provinces dans le schéma institutionnel italien. Cette étude fait apparaître le grand attachement des citoyens et collectivités locales pour l'institution provinciale, qui répond à la nécessité d'apporter des réponses de proximité pour offrir des services publics de qualité.

De son côté, le **Professeur Christian Behrendt** (Université de Liège) a commenté les dispositions de la Charte européenne de l'Autonomie locale en insistant sur les liens qui doivent être maintenus entre l'autonomie locale et le pouvoir fiscal propre. L'un ne va pas sans l'autre. Le pouvoir fiscal est l'assurance pour les collectivités territoriales de pouvoir exercer leurs compétences en disposant d'une certaine autonomie. Il a également rappelé que le corollaire de cette autonomie est l'élection directe des mandataires qui sont responsables devant leurs électeurs et leur assemblée élue de la bonne utilisation des deniers publics.

Quelle Gouvernance multiniveaux pour une bonne cohésion sociale, économique et territoriale?

Pour la Commission européenne, **Madame Veronica Gaffey**, DG REGIO, Commission Européenne, a insisté sur la nécessité d'inscrire la construction européenne dans un contexte de gouvernance à multiniveaux. Elle a reconnu que la faiblesse du Traité de Lisbonne a été de ne pas impliquer suffisamment les Pouvoirs Locaux. La volonté de la Commission européenne est d'organiser des partenariats avec tous les niveaux de collectivités territoriales pour impliquer les acteurs institutionnels et de la société civile qui peuvent apporter une plus-value pour la mise en œuvre des politiques européenne, et cela dès la prochaine période de programmation des fonds européens 2014 – 2020.

Pour la Commission, il n'existe pas de modèle de gouvernance unique et il faut tenir compte des spécificités de chaque territoire.

Le Président de la Commission de la Gouvernance et de la citoyenneté du Comité des Régions (CIVEX), **Monsieur Luc Van den Brande**, a souligné que l'échec de la mise en œuvre des objectifs du Traité de Lisbonne est notamment du au manque d'implication des pouvoirs locaux et régionaux.

Il a encore indiqué que dans un contexte de crise économique, financière et identitaire telle que l'Europe le connaît actuellement, il est nécessaire de développer des modèles de gouvernance créatifs qui dépassent les limites administratives des Etats. Pour lui, la gouvernance à multiniveaux doit permettre d'associer tous les acteurs qui peuvent apporter une plus-value au débat mais en veillant à ce que les acteurs institutionnels aient véritablement leur mot à dire.

En conclusion de ce débat, **Monsieur André Viola**, Président d'Arc Latin, a présenté le « Manifeste de Salerne, adopté par les membres de ce réseau, lors de leur dernière Assemblée générale consacrées au rôle des Pouvoirs locaux intermédiaires en Europe. Il a souligné le rôle de la CEPLI pour porter la voix des

collectivités territoriales intermédiaires au niveau européen. Les Provinces, les Départements sont les partenaires privilégiés des Régions et des Etats en raison de leur proximité avec les territoires et leur capacité d'action. Ils ont eu rôle essentiel de planification et de coordination des acteurs du développement de l'économie locale.

Les Pouvoirs Locaux Intermédiaires en Europe - Projet de Résolution du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE)

Dans son intervention, Monsieur **Karl-Heinz Lambertz**, Président de la Commission Gouvernance du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe, a présenté ce que doit être le seul critère qui doit guider les réformes : l'efficacité de l'action publique. Il soutient une vision pragmatique qui vise à s'assurer que d'éventuels changements apportent plus d'efficacité, de participation du citoyen et contribue à sortir l'Europe de la crise qu'elle connaît aujourd'hui.

Monsieur Emilio Verrengia, Rapporteur pour le CPLRE du débat sur les collectivités locales de deuxième niveau, a présenté les étapes et les éléments essentiels de son rapport. Il a souligné que les réformes envisagées en Europe concernant les collectivités de niveau intermédiaires répondent essentiellement à des préoccupations d'ordre économique et constituent un prétexte pour recentraliser certains pouvoirs. L'approche doit être totalement différente en se référant aux principes de subsidiarité et de gouvernance à multiniveaux.

Au nom du Président de l'Assemblée des Départements de France, **Monsieur Claudy Lebreton**, **Monsieur André Viola** a présenté les lignes de force de la Déclaration finale de la Conférence de Bruxelles de la CEPLI, qui insiste sur l'importance des principes énoncés dans la Charte européenne de l'Autonomie locale, et sur la nécessité de valoriser l'implication des acteurs territoriaux dans le cadre d'une gouvernance à multiniveaux.

Monsieur Paul-Emile Mottard, Vice-Président de la CEPLI, a adressé les mots de conclusion de la conférence en soulignant la qualité des débats. Ceux-ci ont fait apparaître la grande diversité des compétences exercées par les collectivités de niveau intermédiaires, ce qui répond à une préoccupation d'ancrage local et de proximité avec les territoires qu'elles servent. Cette diversité ne permet pas d'envisager de modèle unique de gouvernance.

Il a souligné la nécessité de concertation entre les Etats et les Pouvoirs locaux intermédiaires mais également entre les territoires et l'Europe directement, pour assurer la mise en œuvre des politiques européennes.